



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FÉVRIER 2016

SERVICE : SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Étaient présents : CORRECHER M., CALMETTES J., DELMAS M., CUSIN A., TOURREL P., SIRVAIN B., MOURLHON S., BEAUFILS C., CAMBON Y., CAMASSES J.F., GIRAUD S., CONTE D., ROBICHON B., PELLET J., DEUS-MACAGNO D., SCHNEITER A.M., PIZZOLITTO L., GOURSOLLE A., BEAUTES-VOIROL C., TELLIER M., MARCIPONT D., AURADE P., VERGNES M.T.

Absents avec pouvoirs : RICARD J. (pouvoir à SIRVAIN B.), ZORBA M. (pouvoir à CUSIN A.), PEIGNELIN F. (pouvoir à CORRECHER M.), GABEL D. (pouvoir à CAMBON Y.), CAMBON J. (pouvoir à BEAUTES-VOIROL C.)

Absente : SEMILLE M.

Secrétaire de séance : GIRAUD S.

1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DÉCEMBRE 2015

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. TELLIER

Nous n'avons pas de remarque particulière si ce n'est que nous trouvons que la formulation est différente de d'habitude étant donné que les propos ne sont pas repris tels quels, que c'est une traduction des propos et nous aimerions, si c'est possible, retrouver la traduction réelle mot pour mot de ce qui est dit puisque la séance est enregistrée et nous aimerions avoir copie de l'enregistrement, si possible, si d'avance la formulation n'était pas adaptée.

M LE MAIRE

D'accord on en prend note.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

2- DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2016 (cf annexe)

Rapporteur : Mme DELMAS

Donc un petit rappel. Préalablement au vote du BP, le conseil municipal a obligation de tenir son débat d'orientation. Ce débat d'orientation est obligatoire mais il n'est pas sanctionné par un vote. En fait, ce débat d'orientation permet de situer la ville de Nègrepelisse par rapport à son environnement, de préciser sa situation financière et sa stratégie. Il s'agit pour les conseillers municipaux d'examiner l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement et de discuter des grandes orientations budgétaires et fiscales qui prévaudront dans l'élaboration de ce budget. Il s'agit donc de voir ensemble le contexte financier pour 2016, les grandes lignes du budget communal 2016 tant en fonctionnement qu'en investissement et le niveau d'endettement de notre commune.

Madame DELMAS donne lecture du document Débat d'Orientation Budgétaire 2016.

Mme MARCIPONT

Juste une petite question, vous avez parlé de la remise aux normes de la chaufferie bois mais il me semble qu'il y a aussi la remise aux normes de la passe à poisson.

Mme DELMAS

Ce n'est pas prévu pour 2016. Je demande à Monsieur le Maire, je pense que c'est en 2017, n'est-ce pas ?

M. LE MAIRE

Nous devons parler de la passe à poisson après. Mais le sujet sera remis parce que M Cauchoix, du cabinet E & S de Toulouse, est malade et ne pourra pas venir nous donner les explications comme prévu. Il devait expliquer les 4 schémas proposés donc ce point de l'ordre du jour est reporté au prochain conseil. M. CAUCHOIX nous a appelés juste avant 20 heures, juste avant le début du conseil.

Mme BEAUTES-VOIROL

Il y a une question. Par rapport aux orientations, je pense que la maîtrise de la dépense de fonctionnement est nécessaire, c'est vrai que toutes les communes en passent par là, c'est évident. Pour le 0 % d'augmentation des taux communaux des 4 taxes locales, nous sommes d'accord mais nous pensions que vous iriez beaucoup plus loin. Puisque la commune a quand même un excédent intéressant et, par rapport à ce que vous aviez promis, il semblait intéressant de dire que c'est bien de baisser, mais aussi de continuer à baisser. Pourquoi fixer à 0% alors que l'on a réussi à baisser pendant plusieurs années, puisqu'on a commencé à baisser en 2013 et nous y sommes encore.

Mme DELMAS

Pour répondre à votre première remarque concernant effectivement la diminution des dépenses : oui, puisque nous avons demandé, au dernier conseil, l'accord de renégocier les contrats d'assurance et nous avons gagné 24 000 €. C'est pas mal et c'est en cours aussi, actuellement, en ce qui concerne les consommables et produits d'entretien. Je laisse ensuite Monsieur le Maire répondre en ce qui concerne la fiscalité.

Mme BEAUTES-VOIROL

Très bien.

M. LE MAIRE

Comme vous le savez, les dotations baissent et actuellement, nous ne savons pas quel sera le montant des dotations de fonctionnement pour cette année. Nous ne l'avons pas. J'ai un courrier de l'association des maires de Paris, qui date de janvier 2016, qui nous informe que notre dotation va baisser.

Nous avons donc budgétisé en suivant cette ligne, si nous pouvons, l'an prochain, nous baisserons le taux, mais cette année nous partons un peu dans le brouillard.

Mme DELMAS

Je voudrais rajouter aussi, que nous perdons 110 000 € ce qui représente un point de fiscalité donc c'est important. Ceci explique cela.

M. TELLIER

Simplement, est-ce qu'une estimation, pour parler d'estimation, a été faite par rapport à la loi de réforme de la DGS, DGF pardon, qui sera mise en place au 1^{er} janvier 2017. Est-ce que cette estimation a été faite, puisque si on la fait, il semblerait que Nègrepelisse puisse être gagnant. Puisque le grand perdant de la loi de réforme mise en place en 2017, ce sera la communauté de communes. Les grands gagnants restent les communes moyennes, parce qu'on se trouve dans la bonne tranche des communes en terme d'habitations dans le secteur.

Mme DELMAS

Nous ne sommes plus chef de lieu de canton. A partir de 2017, nous l'avons bien défini tout à l'heure, nous avons déjà une baisse, aujourd'hui, nous perdons 110 000 € mais il est possible que nous perdions davantage. Nous ne savons pas combien de DGF, nous perdrons. Monsieur le DGS n'a pas pu obtenir tous les éléments.

Mme BEAUTES VOIROL

D'après les prévisions, Nègrepelisse perd un petit peu mais perd très peu, c'est-à-dire que nous sommes dans la bonne tranche et même au niveau d'une réforme éventuelle, nous serions gagnants au contraire. Donc, je pense qu'il est bien de gagner de l'argent, on le voit au niveau des communes, c'est une bonne chose d'économiser mais attention, il serait peut-être intéressant aussi que cet argent économisé profite à tout le monde. Il n'est pas bon qu'une commune se contente d'économiser de l'argent.

Mme DELMAS

Attendez, nous avons quand même beaucoup de choses à faire avec l'argent de la commune. Mais cela dit,

souvenez-vous qu'en 2014, nous avons perdu 130 000 € de DSU, que nous les avons retrouvé en 2015, que cette année, nous espérons les avoir mais nous ne sommes pas sûrs que cela va continuer parce qu'il n'y a que 10 000 communes qui en bénéficient, vous le savez. En 2014, nous étions, malheureusement, en 2 ou 3^{ème} après la fin. Donc, toutes ces sommes là, sont des inconnues et nous ne pouvons pas dire que nous allons baisser les impôts et les taxes aujourd'hui, pour peut-être les augmenter obligatoirement, parce qu'on n'aura pas le choix, dans 2 ans. Ce ne serait pas très sérieux. Par ailleurs, toutes les communes de la communauté de communes ont apparemment fait le même choix : les taux vont rester stables et nous restons sur les mêmes bases.

Mme BEAUTES VOIROL

Je pense qu'il est sage de rester prudents, on est conscient de cela. Mais être trop prudent tend vers l'immobilisme. Et pour une commune, l'immobilisme, c'est la mort de beaucoup de choses.

Mme DELMAS

Nous sommes d'accord, c'est pour cette raison que nous investissons beaucoup dans les futurs projets mais la sagesse nous dicte quand même de rester stables.

Mme BEAUTES VOIROL

Donc, cela n'apparaît pas, on va dire, sur ce projet là. Sur ce budget là, nous ne voyons pas d'investissement mis en place.

Mme DELMAS

Pour l'instant, on a annoncé des investissements avec l'argent que nous détenons aujourd'hui. Si nous faisons un nouvel investissement, il faudra emprunter, c'est pourquoi je mentionnais que des emprunts pouvaient être faits mais dans une limite raisonnable qui est la règle et que confirme le percepteur. Il ne faut pas emprunter plus que le capital que l'on rembourse dans une année.

Mme BEAUTES VOIROL

Nous en sommes conscients puisque je pense qu'il y a un roulement de fond conséquent, qui est depuis assez longtemps conséquent. Par contre, vous avez abordé un plan pluriannuel d'investissement, est-ce que nous pourrions avoir quelques mots sur cela ?

Mme DELMAS

Je crois que Monsieur le Maire en parlera tout à l'heure.

Mme MARCIPONT

Je voudrais juste préciser pour modifier le discours, les chiffres que l'on a, nous, par rapport à la DGF, des chiffres que vous devez avoir aussi. En fait, en 2016, l'évolution sera de 8,22 %, je parle de Nègrepelisse, évidemment, par rapport à d'autres villes où elle baisse beaucoup, ce qui fera un impact de recettes de 2,19%. Donc, ce n'est pas négligeable et je pense que ça, peut-être, ça peut compenser la perte.

Mme DELMAS

Madame MARCIPONT, à ce jour, la préfecture a été incapable, Monsieur le DGS peut le confirmer, de dire quelles sont les sommes que nous allons percevoir. Ce sont de calculs faits par notre service finances mais nous ne sommes même pas sûrs de ne pas perdre davantage que 110 000 €. Personne ne sait aujourd'hui quelle sera la dotation globale de fonctionnement.

Mme MARCIPONT

Cela vous arrange.

Mme DELMAS

Cela ne nous arrange pas. On l'aura, j'espère pour le budget. Nous ne sommes que dans le débat d'orientation, je vous le rappelle, nous ne sommes pas dans le budget. J'espère que l'on aura ce montant.

M TELLIER

Je souhaite seulement soulever une contradiction que j'ai déjà, d'ailleurs, soulevée en commission des finances.

Qu'on maîtrise les dépenses de fonctionnement, c'est une bonne chose, qu'on n'augmente pas les impôts, bien sur c'est une bonne chose, qu'on ne les baisse pas, c'est regrettable, qu'on maintienne la capacité d'autofinancement, pourquoi pas, elle est déjà belle quand même, la chose qui me perturbe, c'est que vous avez dit « on garde l'argent pour investir » avec un plan pluriannuel d'investissement que Monsieur le Maire va certainement détailler point par point lors de ce conseil municipal, et derrière vous nous dites « mais on a une capacité d'emprunt qui est très faible », on en a déjà discuté, le percepteur me le disant, mais je vois le point suivant « poursuite de la politique de désendettement ». Donc comment voulez vous investir sans pouvoir emprunter. Soit on désendette et on n'emprunte pas, soit on investit. Mais si on investit sur une capacité d'autofinancement qui n'est que de 1 million 100 mille euros, il va nous falloir 10 ans pour réaliser la moindre salle....

Mme DELMAS

Si nous voulons ne pas endetter davantage la commune, nous pourrions, si tout ce passe comme maintenant, emprunter 600 mille euros tous les ans. C'est quand même pas mal. Plus les subventions. L'argent dont nous disposons aujourd'hui va correspondre à tous les investissements prévus en 2016, sur lesquels il n'y a pas beaucoup de subventions. Ensuite, bien sur, nous en avons déjà parlé en commission, il y a un projet important à l'étude, mais pour l'instant nous n'en sommes qu'au début du projet.

M. LE MAIRE

En ce qui concerne le projet, je crois que vous en avez parlé en commission des finances où M. Tellier était présent. Ce serait en partenariat avec le Conseil Départemental. J'ai rencontré M. ASTRUC plusieurs fois et on y travaille. On se revoit dans 15 jours. En partenariat avec le département compte tenu du collège qui va utiliser cette structure.

Mme BEAUTES VOIROL

C'est pour ça qu'il semblerait intéressant de relier ce projet à l'intercommunalité puisque le collège, quand même, est abreuvé par toutes les communes environnantes donc pourquoi Nègrepelisse porterait seule ce projet, même avec une aide éventuelle du conseil départemental.

M. LE MAIRE

Parce que les associations de Nègrepelisse bénéficieront de cette structure comme elles bénéficient actuellement du gymnase.

Mme BEAUTE VOIROL

Sachant que dans les associations de Nègrepelisse qui utiliseront à l'avenir le projet dont nous parlons, il y a des personnes qui viennent des communes de l'intercommunalité ; donc, qui paient les mêmes impôts que nous, qui vont bénéficier d'une salle que nous aurons, seuls, payée. Donc, est-ce que c'est logique, Monsieur le Maire ?

M. LE MAIRE

Il y a des personnes de Nègrepelisse qui utilisent aussi des structures à Caussade ou ailleurs. Et si nous voulons regarder cela.....

Mme BEAUTES VOIROL

Je ne parle pas des autres intercommunalités. Nous avons une intercom qui fonctionne, qui va même grossir, il y a là un volant d'argent qui est intéressant. Pourquoi allons nous faire un projet conséquent qui va concerner beaucoup de monde alentours...

M. LE MAIRE

Parce que l'intercommunalité n'a pas vocation à construire des salles.

Mme BEAUTES VOIROL

On peut passer aussi, au projet de la piscine par exemple. La piscine, à l'heure actuelle, est chauffée, sert beaucoup mais sert également aux communes avoisinantes, on est d'accord, qui a payé le chauffage de la piscine ? Nous. Donc là aussi... Cela va être la même chose pour ce projet.

M. LE MAIRE

D'une part, quand vous allez à la piscine, vous payez l'entrée. D'autre part, en ce qui concerne les scolaires, c'est facturé aux communes.

Mme BEAUTES VOIROL

Oui mais pas le chauffage puisque nous payons la même chose, hors commune de Nègrepelisse, que nous payions à l'époque, donc le chauffage n'est pas du tout facturé aux autres communes qui utilisent à l'heure actuelle la piscine.

M. LE MAIRE

Oui mais si nous augmentons la charge aux autres communes, vous serez la première à dire « ça augmente, les gamins vont être pénalisés », je connais exactement votre discours. Donc, on n'augmente pas pour que les gamins en profitent.

Mme BEAUTES VOIROL

Je mets un parallèle entre ce qui s'est fait à la piscine, qui est du passé, sur ce qui va se faire maintenant. Donc, je vous dis que pour ce projet, il serait peut-être intéressant de le faire porter par l'intercommunalité comme on aurait pu le réfléchir à l'époque.

Je laisse la place à mon collègue parce que sinon Tout le conseil va se passer entre nous.

M. LE MAIRE

On en reparlera, il n'y a aucun problème.

M. TELLIER

Non, je relève le message subliminal de Carine, tout simplement. En tant que maire et président de la communauté de communes, que certes, vous pourriez prendre l'initiative et, je l'ai proposé à la commission des finances, de changer la structure de la communauté de communes afin qu'elle puisse prendre en considération le volet sport, le volet animation de l'intercommunalité, et de profiter de la réunion avec le Quercy Vert qui va nous coûter très cher, on en est conscient, et j'espère que vous l'êtes également, de profiter de cette fusion, pour peut-être, rebattre les cartes et dire pourquoi Nègrepelisse payerait toujours et pourquoi on ne pourrait pas faire participer l'ensemble des communes à des projets qui peuvent se situer à Nègrepelisse comme ils pourraient se situer à Montricoux ou à Monclar de Quercy. Mais on aurait une mutualisation des moyens, qui me semble, permettrait, et là, on rejoint la volonté de désendetter les communes et d'alléger leurs charges d'investissement, sachant que la volonté future de notre gouvernement est de créer la super commune intercommunalité. Nous avons pris de l'avance, essayons de la garder.

Mme BEAUTES VOIROL

Et, en plus, c'est l'avenir de l'intercom et donc ne nous mettons pas en retard une fois de plus.

M. LE MAIRE

Il y a donc la super commune et l'intercommunalité ? Non il y a l'intercommunalité d'une part et les communes d'autre part, c'est vrai qu'il y a les communes nouvelles mais cela est une autre chose.

M. TELLIER

J'ai parlé de la vision du gouvernement de faire de l'intercommunalité l'image d'une super commune.

M. LE MAIRE

Je suis le président de la communauté de communes et je sais ce que l'on peut faire et ce que l'on ne peut pas faire, ou que l'on n'a pas de compétence à faire. Il va y avoir des compétences obligatoires : l'aire des gens du voyage, le tourisme, il y en a pas mal à faire et il faudra le faire assez rapidement. Ce mariage avec le Quercy vert ne se fera pas aussi facilement, il faudra surtout une harmonisation de la fiscalité et tout un tas de choses, mais on y travaille et nous avons des réunions régulières avec les personnes du Quercy vert.

3- PASSE À POISSONS – TRAVAUX MICROCENTRALE

En tant que propriétaire d'un ouvrage situé sur l'Aveyron, cours d'eau classé dans la liste des cours d'eau dans lesquels il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs, la mise en conformité de l'ouvrage doit intervenir avant le 9 novembre 2018 (délai de 5 ans après la parution au Journal Officiel du décret d'application de l'article L214-17-1-2° du Code de l'Environnement).

L'ONEMA ajoute que le cours d'eau Aveyron au droit de l'ouvrage de Nègrepelisse fait partie des axes prioritaires pour la restauration de la circulation des poissons migrateurs et constitue un cours d'eau à enjeu du Plan de Gestion Anguille.

4 scénarii de mise en conformité de la centrale de Nègrepelisse sont proposés.

Il est demandé au Conseil Municipal de choisir un des scénarii proposés et d'accepter le plan de financement correspondant.

DOSSIER AJOURNÉ

4- C.C.T.V.A. – APPROBATION RAPPORTS ANNUELS 2014 – ÉLIMINATION DES DÉCHETS, ASSAINISSEMENT, EAU POTABLE.

Rapporteur : M. LE MAIRE

Ce sont des rapports qui ont déjà été votés en conseil communautaire. Ils doivent être approuvés par tous les conseils municipaux de la communauté.

En ce qui concerne l'eau et l'assainissement les contrats ont été reconduits, il y a eu des appels d'offres et on a conservé VEOLIA comme prestataire.

Les tarifs, au niveau de l'eau, ne changent pas, et suite aux négociations ils ont même baissés, mais seront maintenus car il y a, en quelque sorte, « une cagnotte » à faire puisqu'on a prévu de construire une usine à eau qui va coûter environ 4 millions d'euros.

Il s'agit des rapports 2014.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

5- CHAUFFERIE BOIS – CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT EN BOIS DÉCHIQUETÉ – SOCIÉTÉ VALBOIS 82

Rapporteur : M. LE MAIRE

Il est donné lecture du contrat d'approvisionnement en bois déchiqueté proposé par la société VALBOIS 82 pour la Chaufferie Chaleur Bois de la commune. La société s'engagerait à fournir à la commune et à livrer sur le site de la déchetterie de Nègrepelisse une quantité annuelle de 300 tonnes de bois déchiqueté correspondant aux critères et seuils de tolérance spécifiques et selon un planning défini, le tout assurant le bon fonctionnement de la chaufferie.

Il est demandé au Conseil Municipal

D'AUTORISER le Maire à signer le contrat à intervenir avec la Société VALBOIS 82.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Mme MARCIPONT

Vous avez oublié le numéro 3, ce que je vous avez demandé tout à l'heure sur la passe à poissons.

M. LE MAIRE

C'est reporté, la personne qui devait nous donner les explications est souffrante. Je vous l'ai dit tout à l'heure.

Mme MARCIPONT

Je m'excuse.

M. LE MAIRE

Ce n'est pas grave.

Mme BEAUTES VOIROL

Puisqu'on parle de la chaufferie bois. Juste une petite question. On a parlé de la piscine tout à l'heure ; est-elle chauffée au bois ou au fioul, cette piscine ?

Mme SIRVAIN

Au début de la saison, on chauffe la piscine avec la chaufferie bois, elle est poussée par la chaufferie bois et après la température de l'eau est maintenue par la chaudière au fioul.

Mme BEAUTES VOIROL

Donc, en septembre, elle est chauffée au fioul.

6- PRINCIPE DE VENTE VÉHICULE – BUS MUNICIPAL

Rapporteur : M. TOURREL

Le Conseil Municipal est informé que suite à l'appel d'offres lancé par le Conseil Départemental pour les circuits de ramassage scolaire, la Régie des Transports Scolaires de la commune n'a pas été retenue. Depuis la rentrée scolaire 2015, le circuit antérieurement attribué est donc pris en charge par un transporteur privé. D'autre part, le chauffeur du bus rémunéré par la commune est à la retraite depuis le 24 décembre 2015. Le dit véhicule n'étant pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal, il y a lieu de procéder à son aliénation.

Le Conseil Municipal est donc appelé à

VALIDER la cession de ce matériel

FIXER le prix de vente entre 20 000 € et 25 000 €.

M. TELLIER

J'ai une question : est-ce qu'on a déjà une offre d'achat ?

M. TOURREL

L'estimation du bus, de marque mercedez, a été faite par Mercedez et éventuellement on a une offre d'achat qui reste à confirmer. Comme cela est un peu long, on n'est pas sûr qu'elle sera maintenue.

M. TELLIER

C'était juste pour rejoindre une analyse que j'avais faite à la commission des finances.

Je trouve dommage l'arrêt et la fin des transports assurés par ces bus le mercredi après-midi notamment au profit des enfants. On voit qu'on a mis le mercredi après-midi payant à 5 € et, qu'en plus, on enlève le service. On l'avait grâce à la mairie de Nègrepelisse et il me semblait que c'était judicieux que la communauté de communes réfléchisse peut-être à racheter ce véhicule.

Mme SIRVAIN

On le lui a proposé.

M. TOURREL

La communauté de communes a refusé de racheter ce bus pour l'instant. Maintenant il va être officiellement à la vente, on le re-proposera éventuellement...

M. TELLIER

Vous dites que le Président de la communauté de communes a refusé l'offre.

Mme DELMAS

Non les autres maires. Si le président l'a proposé c'est qu'il en avait envie.

M. TELLIER

C'est dommage.

Mme MARCIPONT

Moi, je suis seulement étonnée que l'on n'ait pas été bon, alors que l'on l'a été pendant longtemps, par rapport aux autres offres, et qu'on ait perdu le marché du ramassage scolaire.

M. TOURREL

Ça c'est la décision du conseil départemental.

Mme MARCIPONT

Est-ce que votre dossier a-t-il été monté correctement ?

M. LE MAIRE

La totalité des communes ont vu leurs propositions rejetées par le conseil départemental.

Mme MARCIPONT

Je pense qu'il y aurait du avoir moyen de faire un effort pour avoir un dossier plus compétitif pour garder le ramassage scolaire.

M. LE MAIRE

Non non c'est la totalité des communes du département qui n'a pas été considérée. Aucune commune n'a été retenue dans le marché public du département.

M. TELLIER

Juste parce que je ne siège pas à la communauté, et que le président de la communauté est d'accord pour vendre le bus à la communauté, quels sont les arguments présentés par les autres maires de la communauté pour ne pas acheter ce bus.

M. LE MAIRE

Pour ne pas racheter ce bus ?

Albias a été retoquée comme nous. Ils avaient 2 bus qui ont été revendus comme toutes les communes qui vendent leurs bus. Avoir un bus c'est bien mais il faut avoir les chauffeurs, et pas mal de choses qui vont avec les bus.

M. TELLIER

A notre connaissance, la communauté de communes est dotée de jeunes chauffeurs de bus qui sont ne sont pas près d'être à la retraite.

M LE MAIRE

Oui il y en a un qui est parti à la retraite.

M. TELLIER

Non les jeunes chauffeurs de la communauté.

M. LE MAIRE

Mais on parle du bus de la mairie là.

M. TELLIER

Donc, c'est vous qui ne m'avez pas suivi.

On a parlé de la possibilité d'achat de ce bus par la communauté de communes. M TOURREL m'a dit que la communauté de communes n'avait pas souhaité faire l'achat de ce bus, que vous-même président de la communauté, étiez pour l'achat de ce bus mais que les autres maires avaient été réticents. Donc, je demande quelle a été l'argumentation des autres maires pour parer d'un tel service qu'on pourrait offrir alors que la communauté de communes, je le redis, a mis en place un service payant le mercredi après-midi et enlève un

service de transports. Donc, on paye et on enlève des services. Je demande l'argumentation des maires s'il y en a une. S'il n'y en a pas, c'est plus grave.

M. LE MAIRE

Albias a aussi proposé son bus à la communauté. Tout le monde a proposé son bus à la communauté.

Mme BEAUTES VOIROL

Le pourquoi ! Le pourquoi du refus.

M. LE MAIRE

Pourquoi ? Parce que, les services de la communauté ont étudié le dossier : pendant les périodes d'utilisation du bus c'est-à-dire les vacances, les autocaristes cassent les prix pour mettre leurs bus à notre disposition et cela revient au même prix. Il n'y a donc pas de frais d'entretien, etc... Bas Quercy voyage, pour ne pas les nommer, propose les mêmes prix que le coût de la mise à disposition lorsqu'on prêtait le bus à la communauté de communes.

Mme ROBICHON

Sur les vacances. Mais sur les mercredis, quelque chose de récurrent comme l'école des sports, quelque chose de récurrent comme cela, est-ce que quelque chose a été proposé ?

M. TELLIER

Non, il n'y a plus, le service a disparu.

Mme ROBICHON

Est-ce que quelque chose va être fait ? Sur les mercredis ?

M. LE MAIRE

Je ne sais pas comment cela fonctionne le mercredi.

M. TELLIER

Il ne fonctionne plus c'est cela qui est dommage.

Mme BEAUTES VOIROL

D'autant plus qu'avec ce bus, il y avait l'opportunité pour chaque classe de l'école de faire un déplacement gratuit.

M. LE MAIRE

Mais là, ils se font.

Mme BEAUTES VOIROL

Mais ils ne seront plus gratuits, ils seront payants.

Mme MOURLHON

Mais ils n'étaient pas gratuits, cela avait quand même un coût pour la commune.

Mme BEAUTES VOIROL

On en est conscient puisqu'on l'a payé pendant des années. On sait combien il coûte.

Mme MOURLHON

Pour continuer ce service là, chaque classe a 2 voyages par an payés par la commune dans un rayon de 100 km. Pour eux, c'est exactement pareil, il n'y a aucun changement et, pour nous, si l'on fait le calcul du coût de location du bus sur une année et si l'on fait le calcul du coût du bus municipal sur une année : le salaire du chauffeur, l'entretien, les visites médicales, cela reviendra nettement moins cher.

M. BEAUTES VOIROL

Dans un premier temps peut-être mais je peux vous assurer que les voyageurs sont forts pour augmenter les prix au bon moment. Pour l'instant cela peut vous paraître intéressant mais cela ne va pas l'être très longtemps.

Mme MOURLHON

Par rapport aux devis des voyages qui sont prévus aujourd'hui cela nous revient moins cher.

Mme BEAUTES VOIROL

A l'heure actuelle, oui.

M. LE MAIRE

On a mis le bus en vente. C'est éventuellement, si l'opportunité se présente et au prix où on le souhaite.

M. TELLIER

Quitte à ne rien en faire, autant le vendre. Il ne faudrait pas qu'il reste dormir. J'aurais souhaité que ce soit à la communauté mais je vais me répéter....

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

7- CONVENTION DE SERVITUDE ERDF – LIEU-DIT « RAULINE »

Rapporteur : M. LE MAIRE

Il est donné lecture du courrier reçu le 24 décembre 2015 de l'étude notariale POITEVIN demandant la régularisation du dossier concernant la convention de servitudes passée le 18 décembre 2013 avec ERDF concernant les servitudes sur une partie de terrain situé lieu-dit « Rauline / Prouchets Nord ».

Elle permet à ERDF d'occuper 9 m² sur lesquels sont installés un poste de transformation et tous les accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité.

Cette convention doit faire l'objet d'une délibération spéciale autorisant le maire à la signer, la délégation du Conseil Municipal de compétence générale étant insuffisante.

Il est demandé au Conseil Municipal

D'AUTORISER le Maire à réitérer la convention prise le 18 décembre 2013 avec ERDF et à signer tous les documents relatifs à celle-ci.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

8-PAYS MIDI-QUERCY – RECONDUCTION CONVENTION CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉE - 1^{ER} MARS 2016

Rapporteur : M. CALMETTES

Ré-adhésion de la Commune de Nègrepelisse à un service mutualisé « Conseil en Énergie Partagé (CEP) », proposé par le Pôle d'Équilibre Territorial Rural du Pays Midi-Quercy.

Il est rappelé que le Pôle d'Équilibre Territorial Rural du Pays Midi-Quercy s'est engagé depuis 2004 dans la mise en œuvre d'une politique volontariste de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables pour les communes du Pays Midi-Quercy. Cette politique a porté ses fruits puisque le PE'TR du Pays Midi Quercy a été retenu comme lauréat à l'appel à projet « territoire à énergie positive pour la croissance verte » et bénéficie ainsi d'un fond de 500 000 € à 2 000 000 € pour soutenir financièrement les communes dans leurs projets relatifs à la transition énergétique (rénovation de bâtiments, achat de voitures électriques ...).

Il est rappelé que le 29 juin 2009, le comité syndical du Pays Midi Quercy a délibéré favorablement pour la création d'une mission de conseil en énergie partagé, proposée aux communes volontaires en proposant un tarif d'adhésion de 1,5€/habitant/an.

Le 16 octobre 2015, le comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial Rural du Pays Midi Quercy a voté un nouveau tarif pour les communes qui ont adhéré au moins une fois : 1€/habitant/an.

Ce service permet de bénéficier de l'appui de 2 thermiciens dont les missions sont :

- Le suivi et l'optimisation des consommations d'énergie et d'eau des communes
- La réalisation de diagnostics nécessaires aux demandes de subventions auprès de l'Europe ou de la Région.

Ainsi, pour la commune de Nègrepelisse, le montant de l'adhésion annuelle est de 5 534 € la première année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est appelé à :

- VALIDER les missions et le financement du service « Conseil en énergie partagé » proposé par le PETR du Pays Midi Quercy.
- VOTER l'adhésion de la Commune de Nègrepelisse au service « Conseil en énergie partagé » du PETR du Pays Midi Quercy, qui sera formalisée dans le cadre d'une convention bipartite de 3 ans entre la Commune et le PETR du Pays Midi Quercy.
- AUTORISER son Maire à signer tout document concernant cette action.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

9- PROGRAMME ACCESSIBILITÉ BÂTIMENTS COMMUNAUX – DEMANDE SUBVENTION DETR

Rapporteur : M. BEAUFILS

Il est proposé au Conseil Municipal d'inscrire au programme d'accessibilité pour 2016, les bâtiments communaux suivants :

- École maternelle « Les Écureuils » pour un montant de 20 850 € H.T.
- Piscine municipale pour un montant de 26 500 € H.T.

Concernant les travaux en Régie, les bâtiments suivants seraient inscrits pour un montant global de 15 350 € H.T. :

- Maison des Arts pour un montant de 1 800 € H.T.
- Ancien bâtiment de la Gare pour un montant de 2 050 € H.T.
- Salle polyvalente – Cantine pour un montant de 1 000 € H.T.
- École primaire « Les Platanes » pour un montant de 1 000 € H.T.
- Temple pour un montant de 2 500 € H.T.
- Stade Jean Fleury pour un montant de 1 500 € H.T.
- Vestiaires et club house du rugby pour un montant de 1 500 € H.T.
- Vestiaires stade football pour un montant de 2 500 € H.T.
- Club house tennis pour un montant de 1 500 € H.T.

Le montant estimé des travaux s'élève à 62 700 € H.T.

Il est demandé au Conseil Municipal de

SOLLICITER une subvention auprès de l'État au titre de la DETR 2016 la plus élevée possible

SOLLICITER une subvention auprès du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne la plus élevée possible.

Mme BEAUTES VOIROL

Juste une petite question. Est-ce qu'il est prévu dans ces prix, l'accès jusqu' à ces bâtiments, parce que je sais que nous avons commencé à beaucoup travailler à tout ce qui était les bateaux au niveau des trottoirs etc, donc c'est bien de mettre des rampes et des plans inclinés mais il faut aussi que les personnes puissent accéder depuis la rue.

M. BEAUFILS

Ces prix sont issus du travail de l'architecte de la commune qui a travaillé le dossier à fond pour que toutes ces mises aux normes soient acceptables dans l'ADAP, je suppose que tout a été prévu pour que l'accessibilité soit totale pour l'ensemble des bâtiments de la commune.

Mme BEAUTES VOIROL

Pour les bâtiments, j'entends, mais je suis surprise de voir que vous n'avez pas prolongé tout le travail qui avait été prévu justement au niveau des trottoirs.

M. BEAUFLS

Madame, en plus des montants proposés, cela ne vous a pas échappée qu'il y a, bien sur, d'autres bâtiments qui vont engendrer de lourds frais. Notre première mission est de faire l'adaptation des bâtiments publics. Bien sur, on continuera à l'occasion de corriger, s'il y a des trottoirs à corriger. L'investissement important, pour la première fois, se concentre sur les bâtiments publics.

Mme BEAUTES VOIROL

Parce cela est obligatoire.

M. BEAUFILS

Depuis 2009, c'est obligatoire. On commence cette année, ce qui est obligatoire depuis 2009.

Mme BEAUTES VOIROL

Je vous appelle sur le fait que c'est bien que les gens puissent aller du parking. Mais certaines personnes seront embêtées au niveau des rues puisque qu'il n'y a pas eu d'évolution au niveau des trottoirs.

M. BEAUFILS

Il y a quand même eu des travaux effectués, je pense notamment au box relais. Des points ont été signalés et traités.

M. TELLIER

La piscine municipale : c'est l'accessibilité du bâtiment uniquement ou aussi aux bassins ?

M. BEAUFILS

C'est l'accessibilité du bâtiment jusqu'aux bassins.

M. TELLIER

Dans l'eau ?

M. BEAUFILS

Dans l'eau, je n'ai pas la précision mais non je ne pense pas.

Mme DELMAS

Ce n'est pas encore handi-plage à la piscine, pas encore. Ça viendra.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

10- PERSONNEL TERRITORIAL

Rapporteur : Mme DELMAS

CRÉATION DE POSTE RÉDACTEUR TERRITORIAL – SERVICE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. La délibération précise le grade correspondant à l'emploi créé ;

CONSIDÉRANT qu'en raison de l'inscription sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne au grade de rédacteur territorial d'un agent de la collectivité, il convient de créer l'emploi permanent à temps complet correspondant. Il est proposé d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 15/02/2016.

Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions Niveau de recrutement	Temps de travail Hebdomadaire
1	RÉDACTEUR TERRITORIAL	Responsable Service Secrétariat Général	35 heures

Il est demandé aux membres du conseil après avoir délibéré :

D'ACCEPTER la proposition ci-dessus dans les conditions précitées ;

DE CHARGER le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires à la nomination de l'agent ;

DE DIRE que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi seront disponibles et inscrits au budget 2016 de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

RENOUVELLEMENT CONTRAT A DURÉE DÉTERMINÉE - SERVICE ARCHITECTURE

VU la délibération n°10 du conseil municipal en date du 17 juillet 2007 portant création d'un emploi d'ingénieur à temps complet,

CONSIDÉRANT que pour les besoins du service, compte tenu des travaux en cours et à venir sur la commune,

CONFORMÉMENT à l'article 3-3 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 des emplois permanents pouvant être occupés par des agents contractuels pour les emplois du niveau de catégorie A, lorsque la nature des besoins le justifie, il conviendrait d'autoriser Monsieur le Maire à recourir à un agent contractuel pour une durée maximale de 3 ans, renouvelable une fois, à compter du 01/04/2016.

Cet agent serait rémunéré sur la base de :

- 35 heures par semaine.

- à l'indice brut 710 correspondant au 9^{ème} échelon du grade d'ingénieur.

Il est demandé au Conseil Municipal, pour faire face à la vacance :

D'ACCEPTER la proposition ci-dessus ;

DE CHARGER le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent,

DE DIRE QUE les crédits nécessaires à la rémunération seront inscrits au Budget Primitif 2016, aux articles et chapitre prévus à cet effet.

M. CAMBON Y.

Je m'abstiens.

Mme DELMAS

Tu veux des explications peut-être ?

M. CAMBON Y.

Non, je n'ai pas besoin d'explication. Je m'abstiens c'est tout.

Mme DELMAS

D'accord.

Mme GIRAUD

Juste une question. On parle d'un contrat de 35 h, le précédent contrat était-il aussi à 35 h ?

Mme DELMAS

Oui.

M TELLIER

Ma question porte sur la personne concernée : est-elle reconduite ?

Mme DELMAS

Oui, absolument.

VOTE : ADOPTE A LA MAJORITÉ AVEC 27 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (CAMBON Y.)

M. LE MAIRE

En ce qui concerne le poste de rédacteur territorial, M. CALMETTES me demande de préciser qu'il s'agit de Mme Rolande Pradines.

Mme DELMAS

Pour l'autre poste, c'est Sibel, bien évidemment.

M. CALMETTES

Mme Rolande Pradines bénéficie d'une promotion interne, la nouvelle me paraît justifier d'être donnée car c'est au mérite et tout à l'avantage de Mme Pradines qui est présente ce soir.

Mme BEAUTES VOIROL

Il faut alors la féliciter.

M. CALMETTES

Oui, il faut la féliciter.

11- MODIFICATION DÉLIBÉRATION VENTE « LA VAYSSE »

Rapporteur : M. LE MAIRE

Vu les délibérations en date du 27 octobre et 10 décembre 2015 actant la vente de l'immeuble sis Chemin de la Bardette – lieu-dit « La Vaysse » à Monsieur DABADIE Grégory et Madame MARTY Emmanuelle domiciliés rue de Casablanca – 40230 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE.

Considérant qu'une erreur s'est glissée lors de la rédaction de la délibération n° 2015/12/102 du 10 décembre 2015 sur l'identification de la parcelle, il convient de lire pour une contenance de 1 698 m² en cours de numérotation (AC 23), la division ayant été faite par Expert GEO CAUSSADE – dossier n°14/337/19152, au lieu des parcelles n° 41 et n° 42 Section AH.

Après en avoir délibéré, il est demandé au Conseil Municipal :

D'ACCEPTER la modification.

DE DÉCIDER de communiquer la présente de délibération auprès de l'étude notariale Jean PEZET-SEBAL – 38 rue Marcelin Viguié – 82800 NÈGREPELISSE.

Mme BEAUTES VOIROL

Je crois que le hasard nous donne raison. Nous avons dit qu'il ne fallait pas la vendre et vous voyez que nous avons raison.

VOTE : ADOPTÉ A LA MAJORITÉ AVEC 22 VOIX POUR ET 6 VOIX CONTRE (CAMBON J, TELLIER M, AURADE P, BEAUTES-VOIROL C, MARCIPONT D, VERGNES M.T)

12- MODIFICATION DÉLIBÉRATION VENTE « LES PROUCHETS »

Rapporteur : M. LE MAIRE

Il est rappelé au Conseil Municipal que par courrier en date du 30 octobre 2014, Madame VAISSIERES Bernadette domiciliée « Le Bosc » - 82140 SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL expliquait le fait qu'elle venait d'effectuer l'acquisition des parcelles n° 41 et 42 Section AH à Madame ARLANDES Colette et que pour des raisons de commodité autour de sa propriété, elle souhaitait se porter acquéreuse d'une partie de la parcelle n°40 Section AH propriété communale pour une contenance de 161 m² sachant que la contenance totale de la parcelle est de 460 m².

Cette parcelle appartenant à la section de commune du hameau des Prouchets, il convient d'entamer une procédure correspondant à la vente de biens de section (loi n°2013-428 du 27 mai 2013).

Considérant qu'une estimation des domaines évaluait la parcelle n°40 dans sa totalité (460 m²) pour 6 000 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de :

SE PRONONCER favorablement au principe de cession de 161 m² issus de la parcelle n°40 – section AH d'une contenance totale de 460 m² (en cours de numérotation) de la section de commune du hameau des Prouchets.

FIXER le prix de cette cession à 2 099.44 €.

AUTORISER Monsieur le Maire à engager la procédure auprès des ayants droits de la section et des administrations concernées afin de réaliser cette vente.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

13- OUVERTURE ANTICIPÉE DE CRÉDIT DE FONCTIONNEMENT

Rapporteur : Mme MOURLHON

Il est rappelé à l'assemblée communale que, lors de sa séance du 10 décembre 2015, le Conseil Municipal a voté une subvention d'un montant de 4 080 € (15 € par nuitée et par enfant) à la coopérative scolaire de l'école primaire pour les classes de découverte organisées en 2016.

Dans l'attente du vote du Budget Primitif (BP) 2016, il appartient au Conseil Municipal d'autoriser l'ouverture anticipée des crédits nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est appelé à :

AUTORISER l'ouverture anticipée des crédits nécessaires dans l'attente du vote du BP 2016,

DIRE QUE la somme fera l'objet d'une inscription au compte 6574.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

14- BUDGET PRINCIPAL – INVESTISSEMENT OUVERTURE DE CRÉDITS ANTICIPÉE POUR L'EXERCICE 2016

Rapporteur : Mme DELMAS

VU l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

CONSIDÉRANT que le montant des dépenses d'investissement (hors remboursement de la dette) inscrit au BP 2015 est de 2 607 647 € et qu'il est possible d'ouvrir par anticipation des crédits d'investissement à hauteur de 651 911 € ; il est proposé d'ouvrir le crédit suivant :

Chapitre 21 – Compte 21578 – Acquisition de matériel 150 000 €

Il est demandé au Conseil Municipal

D'ACCEPTER l'ouverture de crédit proposé,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses proposées,

DE DIRE que le crédit sera repris au budget primitif 2016 lors de son adoption.

Mme BEAUTES VOIROL

Peut-on savoir de quoi il s'agit comme matériel ?

Mme DELMAS

Tout à fait. Il s'agit d'acquérir une épareuse et je crois qu'il faut attendre 4 mois pour la livraison et nous en avons absolument besoin, donc si on ne la commande pas maintenant, on ne l'aura pas pour faire les fossés dans le courant de l'année.

Mme BEAUTES VOIROL

Et vous l'achetez chez qui ?

Mme DELMAS

Il va y avoir appel d'offres.

Mme BEAUTES VOIROL

Très ouvert.

M. TOURREL

Bien sur, il va y avoir marché public.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

15- MARCHÉS SUPÉRIEURS A 4 000 €

Rapporteur : Mme SIRVAIN

à partir de 693 à 42 (2016)

SECTION DE FONCTIONNEMENT Période du 28/11/2015 AU 22/01/2016

FOURNISSEUR	OBJET	NATURE ENGAGEMENT	MONTANT H.T.
AGA PRO	Fournitures denrées alimentaires épicerie octobre 2015	Mandat 3950	6 070.12 €
TIGNOL BÉTON	Fournitures chantier resto du cœur	Mandat 3951	7 852.98 €
TIGNOL BÉTON	Fourniture peinture stades	Mandat 4175	4 889.11 €
ECF	Formation CACES 10 agents	Mandat 118	4 320.00 €
AGA PRO	Fournitures denrées alimentaires épicerie novembre 2015	Mandat 250	7 195.52 €
AGA PRO	Fournitures denrées alimentaires épicerie décembre 2015	Mandat 251	7 115.60 €

SECTION D'INVESTISSEMENT Période du 28/11/2015 AU 22/01/2016

FOURNISSEUR	OBJET	NATURE ENGAGEMENT	MONTANT H.T.
EUROVIA	Réfection de deux cours de tennis	Mandat 3988	35 484.00 €
SMTF	Réfection de deux cours de tennis	Mandat 3989	9 880.00 €

16- TABLEAU RÉCAPITULATIF DES CONTRATS AIDÉS

Rapporteur : Mme SIRVAIN

Tous ces contrats sont des contrats de droit privé, ils sont 17 en tout.

17- COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses

M AURADE

Je voulais vous parler de 2 faits qui se sont produit il y a 15 jours à mon égard. Depuis les élections municipales, je suis à la commission des travaux et assiste à la réunion du vendredi matin. Depuis le début janvier, sans que personne ne daigne me prévenir, j'ai été écarté. Quelle surprise ! Comme d'habitude, j'arrive dans cette salle et là M. Ricard me dit que je ne pouvais plus assister à cette réunion. Il m'explique la raison en me disant qu'il y avait trop d'intervenants, chose que je n'ai pas apprécié car tout se passait bien jusque là. Le second fait, celui-là encore aussi, il est pas mal. Lors de la commission de communication, M Correcher a dit à Mme Vergnes présente à cette réunion que « Auradé ne comptait pas faire la loi à la mairie ». Sachez, Monsieur, qu'en aucun moment je n'ai eu la prétention, ni d'ailleurs la compétence, de faire la loi à la mairie. Vous, Monsieur, cela fait 2 ans que vous êtes élu, je ne vois toujours pas que vous ayez revêtu votre costume de maire ce qui est bien regrettable pour une ville de

5 000 habitants.
Voilà, je vous remercie.

M. LE MAIRE

Je ne savais pas qu'il y avait une tenue spéciale pour les maires.

M. AURADE

???? vous avez très bien compris.

M LE MAIRE

A la 1^{ère} question, M. AURADE, ce que j'ai dit à Mme Vergnes, je n'ai pas dit que M. Auradé faisait la loi. J'ai simplement dit : il faut quand même que vous vous mettiez bien en tête que vous avez perdu les élections.

Mme VERGNES

Ça on le sait.

Mme BEAUTES VOIROL

Mais à force de nous le rabâcher...

M LE MAIRE

C'est la 1^{ère} fois que je vous le dis.

Mme BEAUTES VOIROL

Non non ce n'est pas la 1^{ère} fois. Mais est-ce que vous êtes sûrs de les avoir gagnées.

M LE MAIRE

Ça oui.

Mme BEAUTES VOIROL

Non, mais je me pose la question car, c'est vrai que vous nous le dites très souvent..... et que vous l'avez rabâché suffisamment et quelques fois, on peut se poser la question. Mais voilà, veuillez répondre s'il vous plaît à la question sur le vendredi c'est important.

M LE MAIRE

Pour ?

Mme BEAUTES VOIROL

Je crois que la 1^{ère} partie de la question de M. AURADE suppose une réponse.

M. LE MAIRE

Oui pour le vendredi.

Il y a un nouveau directeur général des services, il y a une autre façon de travailler et c'est tout à fait normal. Si vous n'avez pas été avisé, moi 2 ans avant les élections, j'ai aussi subi des vexations : on m'a supprimé tout et je n'ai quand même rien dit.

M AURADE

Ne dites pas ça....

M. LE MAIRE

Moi on m'a tout supprimé, et vous pouvez le demandez. Un vendredi, je suis venu chercher le téléphone pour la permanence et on m'a dit « les adjoints ont décidé que vous ne monterez plus la garde. » alors on ne va pas refaire la guerre, d'accord ? Donc on avance, on avance. Il y a une autre façon de travailler.

M. AURADE

Ce qui vous est arrivé, il n'y pas le feu !

M. LE MAIRE

Non, il n'y a pas le feu, vous m'avez demandé certaines choses donc j'y réponds.

M. AURADE

Vous n'avez répondu à rien !

M. LE MAIRE

Laissez-moi parler.

Et je pourrais vous en dire, M. Auradé, que je pourrais vous calmer mais je vous en parlerai entre quatre yeux.

Mme BEAUTES VOIROL

Répondez simplement à la question.

M LE MAIRE

C'est ce que je suis en train de faire, c'est simplement une autre façon de travailler. Il y avait M. Tourrel qui faisait partie de la commission, il y avait Mme Sirvain, ils ont été aussi remerciés en leur disant : à partir de maintenant vous ne viendrez plus parce que la commission a été réduite et c'est pour plus d'efficacité, voilà.

M AURADE

Et eux aussi n'ont pas été avertis ?

Car moi il a fallu que je vienne dans cette salle et en repartir, et devant les employés municipaux, cela fait quand même désordre.

M. CALMETTES

Ce n'est pas une commission d'ailleurs mais une réunion de travail technique en interne avec les services concernés.

Mme DELMAS

Et qui est suivi par un rapport auquel nous avons tous droit.

M. AURADE

Je ne reproche pas ce qu'a fait le directeur des services. Vous êtes aux manettes et nous savons très bien que c'est vous qui commandez. Ce que je reproche : c'est que je n'ai pas été averti et que j'ai été viré ici comme un malpropre ni plus ni moins.

M. LE MAIRE

Je ne pense pas que M. Ricard...

M. AURADE

Attendez M. Correcher, il faut que vous mettiez les choses à leur place.

M. LE MAIRE

M Auradé vous êtes venu me voir au bureau. Est-ce que je vous ai mal reçu ?

M. AURADE

Vous n'avez pas eu le choix, je vous ai pris dans le couloir.

Excusez-moi, parce que sinon il y a jamais moyen d'avoir un rendez-vous avec vous.

M. LE MAIRE

Vous ne m'avez jamais demandé un rendez-vous. Je ne vois pas comment vous auriez pu avoir un rendez-vous.

M. AURADE

Allez allez !!

M. LE MAIRE

Allez allez, oui !

Je reçois, il n'y a aucun problème.

Prenez un rendez-vous et je vous recevrai.

Et je vous ai reçu sans rendez-vous ! Vous m'avez dit « je veux te parler » et j'ai répondu « tu viens, on va discuter » et nous avons discuté le temps qu'il a fallu.

M. TELLIER

Je trouve regrettable, et ce n'est pas là le but de mon propos, mais pour autant je trouve regrettable le sourire narquois et le ton ironique que vous prenez à répondre à M. Auradé. Je trouve ça complètement déplacé et pas du tout à la hauteur de votre fonction.

La seconde chose pour laquelle je voudrais intervenir, et on l'a exprimé à votre directeur des services, que M. Auradé n'est pas été averti : c'est une faute et M le directeur général l'a pris sur lui et je pense qu'il a les épaules larges et que ce n'était pas à lui à le faire, la seconde chose est que vous nous dites c'est que Mme Sirvain et M. Tourrel ont été remerciés.

Mais on regrette qu'ils aient été remerciés !! Également ! Ce n'est pas parce que l'on est 3 personnes de plus qu'on est moins efficaces. De la discussion naît le progrès ! Voilà ! C'est ça que l'on vous a reproché également !

Mme BEAUTES VOIROL

Pour rebondir sur ce que dit M. Tellier, puisque nous n'avons plus le moyen de faire remonter les soucis que nous rapportent les nègrepelissiens, eh bien nous aborderons tous ces petits problèmes techniques au conseil municipal. Donc, nous ferons durer le conseil municipal tant que nous n'aurons pas épuisé la liste de nos questions. Puisque cela était réglé précédemment le vendredi matin, comme cela ne sera plus, on attendra tous les mois impatiemment le conseil municipal pour vous parler des petits problèmes de la commune.

M. LE MAIRE

Vous faites une note écrite avant et il n'y a pas de problème, on répondra à toutes vos questions.

Mme BEAUTES VOIROL

Eh bien, on va commencer ce soir puisque évidemment depuis quelques vendredis, M. Auradé n'est plus parmi vous pour aborder ces problèmes là et je pense que Mme Sirvain, M. Tourrel avaient aussi des choses à faire remonter et c'est regrettable qu'ils ne soient plus conviés à ces réunions. Sans parler, qu'avant, c'était très ouvert.

Mme SIRVAIN

Mais nous les faisons toujours remonter aux responsables de ces réunions.

Mme BEAUTES VOIROL

Voilà, mais il faut toujours qu'il y ait un responsable qui interfère...

Mme SIRVAIN

M. Ricard qui est responsable fait tout remonter.

Mme BEAUTES VOIROL

Cette hiérarchie, c'est un peu dommage !

Donc, au niveau des questions que nous souhaitons aborder, la première concerne le bois de Montrosiès : beaucoup de nègrepelissiens ont été interpellés par le fait que nous ayons mis une chaîne qui nous annonçait que ce bois était dangereux, pourriez-vous nous expliquer pourquoi, M le maire ?

Mme SIRVAIN

Il y avait un panneau d'affiché....

Mme BEAUTES VOIROL

Monsieur le maire c'est Monsieur CORRECHER.

M. LE MAIRE

Oui, j'ai reçu un courrier à ce sujet d'un nègrepelissien et je ne suis pas aux travaux. J'ai donné ce courrier à M Trescazes qui lui a donné la consigne de faire nettoyer....

Mme BEAUTES VOIROL

Mais quand il s'agit de la sécurité des nègrepelissiens, j'espère que vous en avez été informé. Il y avait un problème de danger, pourriez-vous nous expliquer pourquoi ce danger ?

Mme SIRVAIN

C'est le traitement des chenilles processionnaires.

Mme BEAUTES VOIROL

J'interpelle Monsieur le maire.

Mme SIRVAIN

C'est pour le traitement des chenilles processionnaires qu'on a fermé le bois de Montrosiès.

Mme BEAUTES VOIROL

Mais j'ai le souvenir que les chenilles processionnaires ont été bien traitées pendant des années et justement maltraitées pour qu'elles n'y soient pas et il n'y a jamais eu de danger.

Mme SIRVAIN

Cette année, elles sont descendues beaucoup plus bas et c'est plus dangereux.

Mme SIRVAIN

Elles sont arrivées plus tôt dans la saison et ont été pris en compte trop tard.

Mme BEAUTES VOIROL

Trop tard, c'est ça le problème. Il faut suivre ça de très près. Par contre c'est bien de mettre danger et c'est pour cela que je m'adresse à Monsieur le maire mais ça peut quand même inquiéter les riverains.

Mme SIRVAIN

Normalement c'était affiché, à moins que l'affiche n'ait été enlevée....

Mme BEAUTES VOIROL

Il n'y avait que l'affiche de danger.

Mme SIRVAIN

Danger mais c'était expliqué et sur l'affiche il y avait la raison.

Mme BEAUTE VOIROL

Oui, mais on peut penser que s'il y a danger, c'est qu'il y a traitement dangereux. Donc traitement dangereux, à l'heure actuelle c'est un traitement phytosanitaire sévère et c'est pour cela que plusieurs personnes m'ont interpellée à ce sujet et je trouve dommage que cela ne soit pas bien expliqué. De même qu'il aurait été bien que les personnes alentours soient informées par courrier.

M. CALMETTES

De ce que j'en sais, il n'y a aucun produit phytosanitaire qui soit utilisé sur la commune.

Mme BEAUTES VOIROL

Oh j'espère, puisque nous avons fait beaucoup pour que ce soit le cas et pourvu que cela dure.

M CALMETTES

On peut continuer à rassurer la population.

Mme BEAUTES VOIROL

Il faut que ça dure et justement il faut le signaler ça que ça continue.

Mme MARCIPONT

Mais le danger, il vient d'où alors ?

Mme SIRVAIN

Des chenilles elles-mêmes.

Mme BEAUTES VOIROL

Si les chenilles sont mortes elles ne sont pas dangereuses.

Mme SIRVAIN

Mais elles ne sont pas mortes encore. On est en train de faire le traitement et elles se baladent encore dans le bois. C'est pour cela qu'il ne faut pas que les gens y aillent.

Mme BEAUTES VOIROL

Elles ne restent que dans les bois alors ?

Mme SIRVAIN

Non mais on essaie de les canaliser, de les traiter, de les enfermer....

Mme MARCIPONT

Vous nous certifiez qu'il n'y a pas de produit dangereux, que ce sont les chenilles qui sont dangereuses, c'est ça ?

M. LE MAIRE

Oui c'est ça, les produits ne sont pas dangereux mais ils sont faits pour détruire les chenilles.

Mme DELMAS

Je crois que c'est un traitement thermique, donc elles sont brûlées et on n'utilise pas de produit dangereux.

M. TOURREL

C'est dangereux pour les animaux, si vous allez promener votre chien par exemple. Pour les bêtes c'est très dangereux.

Mme BEAUTES VOIROL

Ce serait bien que ce soit stipulé sur l'affiche.

Mme MARCIPONT

Et pour les abeilles, ce n'est pas dangereux ?

M. TOURREL

Non

Mme DELMAS

Il y a des pièges tout autour du bois, elles ne peuvent pas sortir du bois normalement.

M. LE MAIRE

L'ordre du jour est épuisé, nous avons fini ?

M. TELLIER

Juste une dernière intervention : qui aurait pu être réglée le vendredi c'est vrai. On trouve que, et on nous l'a fait remonter également, que les trottoirs de Nègrepelisse sont de plus en plus dégradés, que les déjections canines sont de plus en plus nombreuses, est-ce qu'on a une réponse à rapporter ? Est-ce qu'on a un contrat aidé à mettre sur ce point là ?

MME BEAUTES VOIROL

Ou y a-t-il plus de chiens à Nègrepelisse ?

Mme DELMAS

Pourtant, il y a José qui passe tous les jours. Justement, je trouvais que les rues étaient propres je m'en faisais la réflexion ce matin. C'est donc que je ne suis pas tombée sur les bons endroits.

Il y a pourtant les poches, les toutounettes. Il faudrait le dire au garde-champêtre. Il va falloir re-communiquer.

Mme MARCIPONT

Je viens de feuilleter le Nègrepelissien et je suis choquée. Honnêtement, c'est plein de fautes, cela n'est pas digne de la mairie de Nègrepelisse. Surtout qu'il y a du monde qui travaille pour le corriger, le mot de l'opposition est truffé de fautes, 2 noms il n'y a pas de majuscule. Je ne veux pas être parano mais je trouve que c'est mal venu et c'est choquant. Tous les nègrepelissiens vont lire ça ? On passe pour quoi ? tous ici ! Donc j'attends quelque chose qui rectifie et qu'on s'excuse auprès des nègrepelissiens, ça paraît logique. M. Calmettes, c'est vous qui répondez ?

M. CALMETTES

Je n'ai pas vu....

Mme MARCIPONT

Je m'adressais à Monsieur le Maire aussi.

M. CALMETTES

Votre texte a été imprimé ainsi qu'il a été envoyé.

Mme MARCIPONT

Ah non ! Justement !

M. CALMETTES

Vous voulez dire qu'il y a des fautes qui ont été rapportées ?

Mme VERGNES

C'est moi qui l'ai porté. Et j'ai porté un texte que M. Benedetto a du retaper parce que je ne sais pas me servir d'un ordinateur.

M. CALMETTES

Plusieurs personnes, normalement, ont été réquisitionnées pour les corrections. Moi j'ai corrigé aussi beaucoup de choses en amont. Ce texte là, je ne l'ai pas corrigé, j'ai été absent pour des raisons bien contraires à ma volonté. Je ne peux pas vous répondre. De l'endroit où j'étais, je n'ai pas corrigé, effectivement, ce texte là. Je ne peux pas vous dire.

Mme MARCIPONT

Je comprends que vous soyez aussi embêté que nous, c'est clair. Mais est-ce que vous avez pensé à une solution pour corriger ?

M. LE MAIRE

On vient de le découvrir.

M CALMETTES

Je viens de le découvrir là. Ce document est arrivé ce matin non ? Hier. Voilà, moi j'étais un petit peu entre parenthèses, je découvre là, maintenant, votre remarque. Donc ; je n'ai pas de réponse à donner formellement et la seule chose que je peux vous dire, c'est que ces circonstances, au mois de juillet, ne se reproduisent pas. Et je demanderais à ceux qui m'entourent, qui sont avec moi, Mme Vergnes en premier, d'ailleurs, qu'on soit vigilant.

Mme VERGNES

C'est pour ça que je suis révoltée, quand même.

M. CALMETTES

Je peux le comprendre, Madame. Sincèrement, on sera attentifs la prochaine fois. Vous pouvez en être sûre. On va s'y engager. Je ne savais pas, je croyais que, vu les formes modernes de communication, je croyais.....

Mme VERGNES

Oui mais je suis de la vieille école, on en a parlé.

M. CALMETTES

Madame vous partagez cet handicap avec moi, donc je vous comprends volontiers. Mais je ne savais pas que ça s'était passé comme ça. Enfin je ne savais rien.

Mme MARCIPONT

Est-ce que je peux penser qu'il y aura des excuses auprès des nègrepelissiens ou quelque chose ?

M. CALMETTES

Sur le prochain bulletin.

Mme MARCIPONT

C'est trop loin. Je pensais à un article de Monsieur le Maire sur La Dépêche pour s'excuser auprès de tout le monde.

M. CALMETTES

Attendez, il y a un autre moyen de communiquer.

Mme BEAUTES VOIROL

Peut-être le signaler sans aller jusqu'aux excuses.

M. CALMETTES

Je n'entends pas, tout le monde parle en même temps.

Nous avons un autre moyen de communication dont je souhaite, moi....

M. LE MAIRE

Sur le site internet ?

M. CALMETTES

.... Dont je souhaite le développement. Et d'ailleurs j'ai demandé que ce bulletin papier comporte une sorte de publicité pour cet autre moyen de communication qu'est le site internet de la commune que je souhaiterais voir développer, activer. Voilà un support de communication qui peut être utilisé pour ce genre de chose.

Mme MARCIPONT

On peut donc utiliser le site de la mairie pour réécrire notre article.

M. CALMETTES

On peut, en respectant les formes, réécrire cet article sur le site, c'est bien possible, on va y réfléchir.

Mme BEAUTES VOIROL

Dans les questions diverses, et puisque nous ne sommes plus au courant de ce qui se fait, comme M. Auradé n'assiste plus aux réunions du vendredi, eh bien, pourrions-nous avoir une petite explication sur ce qui se fait sur le rond point qui est rénové au niveau du CD 115 ?

Qu'avez décidé au juste au sujet de ce rond-point ?

Mme DELMAS

Ce rond point ! Plusieurs personnes sont venues me voir pour dire que ce rond point était très touffu, c'était vraiment trop chargé, les arbres étaient très beaux à l'époque mais maintenant, ils ont trop poussé et les jardiniers m'en parlaient souvent, aussi, ils étaient très motivés pour l'alléger. Au fur et à mesure où ils ont allégé ce rond point, ils m'ont proposé d'en faire quelque chose d'un peu plus moderne. Ils ont donc arraché tout ce qui y était pour le replanter en partie dans le terrain qui se trouve près de la chaufferie bois où nous pourrions faire un petit îlot de promenade avec un banc ou un point de pique-nique. Cela n'a pas été décidé mais ce sont des idées des jardiniers auxquelles j'adhère totalement. Nous allons ensemercer le rond point de gazon pour une grande partie, les 2/3 environ et l'autre partie sera avec quelques cailloux de couleur mais très fin. Cela n'aura rien à voir avec le rond-point de Duras et nous mettrons un peu de couleur avec des fleurs. Cela a été dessiné par les jardiniers. Je n'en suis pas l'architecte.

Mme BEAUTES VOIROL

Nous avons une belle équipe de jardiniers.

Mme DELMAS

Tout à fait. Je crois ça sera bien au même titre que qu'ils envisagent, et je pense que tout le monde sera d'accord, pour le rond point d'Intermarché, où nous avons là de très beaux arbres et de très beaux buis complètement étouffés par des plantes. Ils vont arracher ces petits roseaux dont je ne connais pas le nom et cela va aérer aussi ce rond point et les gendarmes pourront peut-être s'y cacher un peu moins aussi parce que vraiment ils y sont souvent. D'ici 3 semaines on verra un peu plus clair dans le rond point, j'espère avant même.

Mme BEAUTES VOIROL

La végétation gagnant, il est sage de

Mme DELMAS

Cela devait être très très bien à l'époque. Alors j'espère que personne ne sera déçu.

M. BEAUFILS

Pour revenir sur l'intervention de Mme Marcipont sur les déjections canines, je cherchais sur le Nègrepelissien, en page 6 il y a 2 articles écrits par Mme Vergnes et par M Calmettes concernant toutes ces dégradations et nuisances en espérant que les gens qui lisent le Nègrepelissien soient intéressés et sensibilisés par l'article.

Mme MARCIPONT

Oui, je sais. Mais je pense qu'il va falloir aller plus loin.

M. CALMETTES

J'ai lu votre article, il y a 2 fautes d'accord mais cela ne modifie pas le fond du texte. Il y a aussi un « s » à Carine Beutes Voirol. J'ai cru en vous écoutant que c'était quelque chose de scandaleux et de particulièrement surprenant.

Mme BEAUTES VOIROL

Je pense que ce qui a beaucoup choqué Mme Vergnes, qui est très sage dans son coin, c'est qu'elle a travaillé 2 soirs et que le résultat est piètre par rapport au travail qui a été donné.

M. CALMETTES

Le travail sur le fond ? Sur le texte ?

Mme BEAUTES VOIROL

Le travail sur l'orthographe.

M CALMETTES

2 fautes d'accord, oui.

Mme VERGNES

Non, non. Pour le bulletin en général. Mais on ne va pas en refaire tout un plat.

Mme MARCIPONT

J'ai encore une petite question. Quand vous avez parlé du travail de la communauté de communes en tant que président, vous avez parlé des aires des gens du voyage. C'est un sujet qui vous/nous tenait à cœur pendant la campagne électorale et je voudrai savoir maintenant, puisque vous l'avez évoqué, qu'est qu'il en est ? Qu'est-ce qui se profile ?

M LE MAIRE

Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous sommes en train de nous marier avec le Quercy Vert.

Mme MARCIPONT

Oui, ça on le sait, Monsieur.....

M LE MAIRE

C'est donc les 13 communes issues de ce mariage qui vont décider de l'emplacement de ces aires des gens de voyage. Ce n'est pas nous qui allons imposer.....

Mme MARCIPONT

Donc c'est simplement une idée comme ça. Rien n'a avancé par rapport à ce dossier.

M TELLIER

Les principes de décisions, on les connaît. Je pense que la demande de Mme Marcipont est de savoir quelle est votre proposition et quelle sera votre teneur lors de ses séances où il faudra prendre une position.

M. LE MAIRE

Pour le moment, ce n'est pas d'actualité.

M. CALMETTES

Tout le monde va sûrement faire des suggestions pour que la zone soit en dehors de sa commune.

M. TELLIER

Mais comme M le Maire nous représente, on voudrait savoir sa position.

M. CALMETTES

Ce n'est pas encore en débat.

M. LE MAIRE

Je vous le dirai le moment venu.

Le conseil est terminé, je vous remercie de votre participation.

Décisions du Maire

Décision n°15 – décision portant accord devis fournitures administratives – Société A4

Décision n°16 – décision portant accord devis entretien des fossés – Entreprise SIREJOLS TP

Décision n°17 – décision portant accord devis contrat de fourniture d'énergie calorifique Réseau Chaleur Bois / Piscine Municipale

Décision n°18 – décision portant accord convention mise à disposition de locaux École Maternelle / Jardin d'Éveil